

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAÏ D'OPPOSITION

(Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016.)

Suivant testament olographe en date du 8 juillet 2019,
Monsieur Marc René Louis RUIN, en son vivant Retraité, demeurant à CHONBURI (THAILANDE) 388/41 Soi 17 Moo 10 District de Banglamung.
Né à ROANNE (42300), le 18 janvier 1939. Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Non résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à CHONBURI (THAILANDE), le 20 février 2020.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Corinne LEMOINE, Notaire Associé de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « DES RIVES DE LA RADE », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de DAOULAS (Finistère), 24, route de Quimper, le 10 novembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Corinne LEMOINE, notaire à DAOULAS, 3 Quai Quélen 29590 LE FAOU, référence CRP-CEN : 29034.
Dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de QUIMPER de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.